

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.133/1MCB

Objet

DESIGNATION DES REPRESENTANTS  
A LA COMMISSION COMMUNALE  
POUR LES ELECTIONS AU CONSEIL  
DE PRUD'HOMMES

DATE DE CONVOCATION

22 JUILLET 1982

DATE D'AFFICHAGE

22 JUILLET 1982

Nombre de conseillers  
en exercice .....27

Nombre de présents.....19

Nombre de votants.....22

POUR : 22  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0



# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

APPLIC. LOI N° 82213  
du 2-3-1982

ROCHEFORT, LE  
- 6. AOUT 1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le trente juillet à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOUCHE - MM. BOUTET -  
BOUCHET - BUJARD - DUFOUR - PAPEAU - TETARD - NAULIN - MAURELLET  
BOISARD - BOULAN - BROTRÉAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER - TAP  
Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. LIS  
GUICHAOUA par M. PAPEAU  
POUMAILLOUX par M. TETARD

Absents : MM. MONTRON - CABAL - COLLE - VIAUD - POUGET

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par décret n° 82-490 du 9 juin 1982, ont été précisées  
les conditions d'organisation et d'attribution de la Commission  
Communale prévue à l'article L 513-3 du Code du travail, chargée  
d'examiner les documents qui doivent constituer la liste électorale  
du Conseil de Prud'hommes, dont le scrutin est prévu pour le  
8 décembre 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le décret du 9 juin 1982,
- Vu l'article L 513-3 du Code du Travail,

DECIDE :

- de désigner comme représentants pour siéger au sein de la  
Commission Communale :

- Président ..... M. LIS P. Maire
- Membre employeur titulaire ..... M. PARIS René
- Membre employeur suppléant ..... M. BENOIT Pierre
- Membre salarié titulaire ..... M. HERON Dominique
- Membre salarié suppléant ..... M. LEVRAUT Azmel

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM les Membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS